



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 10 novembre 2020 en visio-conférence
Avis sur les orientations budgétaires 2020

Déclaration de Dominique GALLET au nom de la CGT

Ce débat sur les orientations budgétaires intervient à un moment où la crise vécue est le révélateur de ce que nous avons dénoncé depuis longtemps.

Depuis de trop nombreuses années, le débat sur les orientations budgétaires est marqué par les choix politiques de limitation du déficit public avec des politiques d'austérité successives conduisant à des budgets contraints.

Ces choix et les coupes sombres dans les budgets qu'ils ont entraînés se sont notamment traduits par la remise en cause de missions fondamentales dans les services publics, par exemple pour ceux de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de la recherche, des transports ... malgré l'importance de services publics de haut niveau essentiels pour répondre aux besoins des populations.

Du fait de la situation sanitaire depuis plusieurs mois et de ses conséquences économiques et sociales, l'année 2021 sera complètement différente avec une situation budgétaire bouleversée. Les budgets d'austérité ne sont plus d'actualité. De nombreux dispositifs d'aides et des prêts sont mis en place pour tenter de répondre à l'urgence. Pour autant les orientations fondamentales des politiques publiques ne sont toujours pas remises en cause alors qu'un monde de progrès social et environnemental est à construire.

Concernant les orientations budgétaires 2021, nous comprenons la difficulté de l'exercice qui s'apparente à un pilotage à vue. Les incertitudes sont partout, pour les recettes comme pour les dépenses de fonctionnement.

La question des recettes est fondamentale alors que les dépenses ne peuvent qu'exploser.

Une part importante des recettes de la Région est désormais issue de la TVA. Nous avons alors critiqué la mise en place de ce dispositif appuyé sur un impôt totalement injuste. Nous avons revendiqué, et le faisons toujours, la nécessité d'une réforme fondamentale de l'ensemble de la fiscalité assise sur d'autres bases. Comme nous l'avions alors craint et du fait de l'activité en baisse, une baisse importante des recettes de la TVA est à prévoir, ce qui va logiquement impacter les recettes régionales.

Il devrait en être de même pour les recettes de la TICPE puisque logiquement la consommation de carburants devrait aussi diminuer.

TVA et TICPE sont les exemples d'impôts assis sur la consommation dont la chute drastique se traduit automatiquement par une chute identique des rentrées fiscales rendant problématique la mise en œuvre ou la poursuite de politiques régionales pourtant indispensables.



Si le fléchage de certaines recettes sur des programmes spécifiques a du sens politiquement, la territorialisation de ces impôts pose la question de la pérennité en volumes de ces recettes pour tenir dans le temps les engagements et les programmes. La TICPE est l'exemple de cette situation où la baisse de consommation donnerait moins de moyens pour financer les infrastructures alternatives pour un report modal.

Concernant les transports, nous réitérons notre position sur le ferroviaire et les risques liés à l'ouverture à la concurrence avec le besoin de créer des structures spécifiques qui seront cessibles à de nouveaux entrants potentiels alors que la mutualisation réalisée à travers l'opérateur unique qu'est la SNCF est économiquement plus sobre en finances publiques et efficace socialement.

Concernant l'exonération des cartes grises sur les véhicules hybrides et électriques, certes ce type de véhicules permet de baisser les émissions de CO2 et c'est bien, mais ils ne constituent pas la solution d'avenir pour la transition écologique puisqu'ils riment avec augmentation de la consommation électrique, nécessité de batteries, utilisation de métaux rares ... Dans une région comme la nôtre marquée par l'industrie automobile, nous avons un important besoin de recherches, notamment sur l'avenir de la motorisation des véhicules pour être à la fois écologiquement responsable et économiquement viable.

Parce que l'avis ne pointe pas suffisamment ces questions, la délégation CGT s'abstiendra.